



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE PROGRAMME NATIONAL PONTs

PRÉSENTATION A L'AMF - 14 MAI 2025

SOMMAIRE

1. Le Programme National Ponts en chiffres

2. Les outils à destination des élus et techniciens des communes

3. Le Programme National Ponts Travaux : ajustements du règlement

LE PROGRAMME NATIONAL PONTS EN CHIFFRES

UN PROGRAMME DE GRANDE AMPLEUR...

Recenser et évaluer les ouvrages communaux

Enclencher une dynamique de gestion des ponts communaux

14 848

Nombre de communes
bénéficiaires du PNP1 et
PNP2 (Métropole et OM)

40 831

Nombre de ponts
communaux recensés



22 602

Nombre de murs
communaux recensés

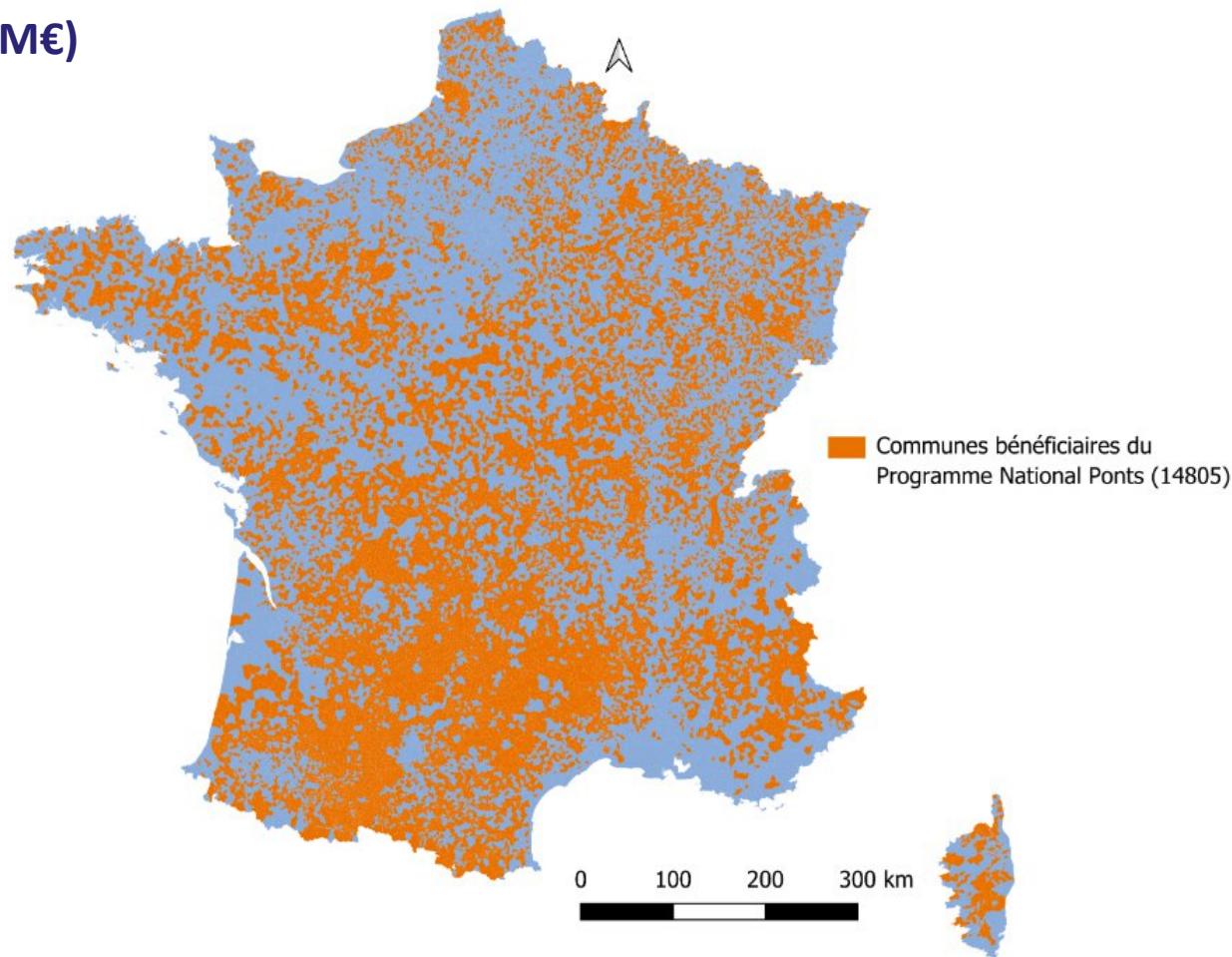


...BENEFICIAIRE AUX PETITES COMMUNES

PNP1 : communes de moins de 5000 habitants

PNP2 : communes de moins de 10 000 habitants

(+ potentiel fiscal < 3 M€)



UN FINANCEMENT CONSEQUENT

Financier	Enveloppe M€	Descriptif	Ventilation M€
DGCL Plan de relance 2021-2023	40	PNP1 : recensement et évaluations ouvrages communes < 5000 hab	36
		Appel à projets Ponts connectés	4
DGOM	1	Extension PNP1 Outre-Mer	1
DGITM 2023-2025	50 (LFR 2022) 20 (LFG 2023)	PNP2 : recensement et évaluation des ouvrages communes < 10000 hab + outils à destinations des communes + grands équipements de diagnostic	15
		PNP Travaux y compris dépenses d'ingénierie du Cerema et réserve budgétaire	55
TOTAL	111		

UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE DU CEREMA

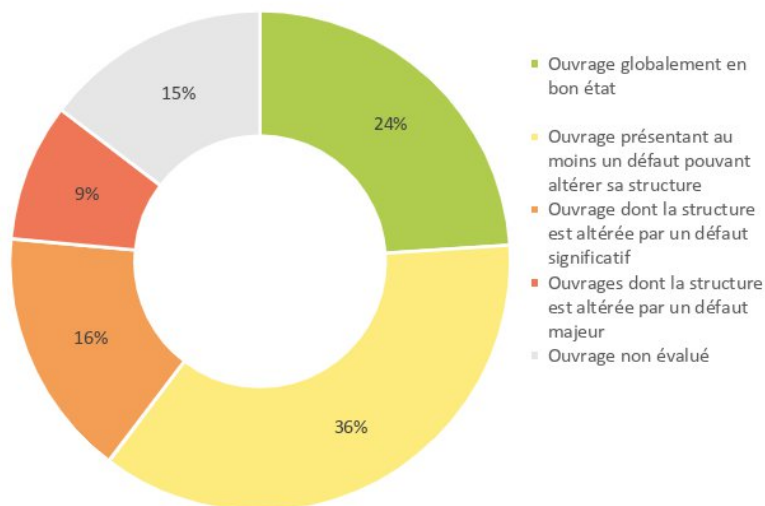
Toutes les Directions Territoriales du CEREMA ont été mobilisées (France Métropolitaine et Outre-mer) + 1 Direction Technique + les Directions Support (Communication, Finances)

Près de 150 agents du CEREMA mobilisés au plus fort du programme

Le PNP1 a mobilisé une trentaine de bureaux d'études sur tout le territoire pilotés par les agents du CEREMA

BILAN PNP1 ET PNP 2 : ETAT DES PONTS ET MURS

État des ponts

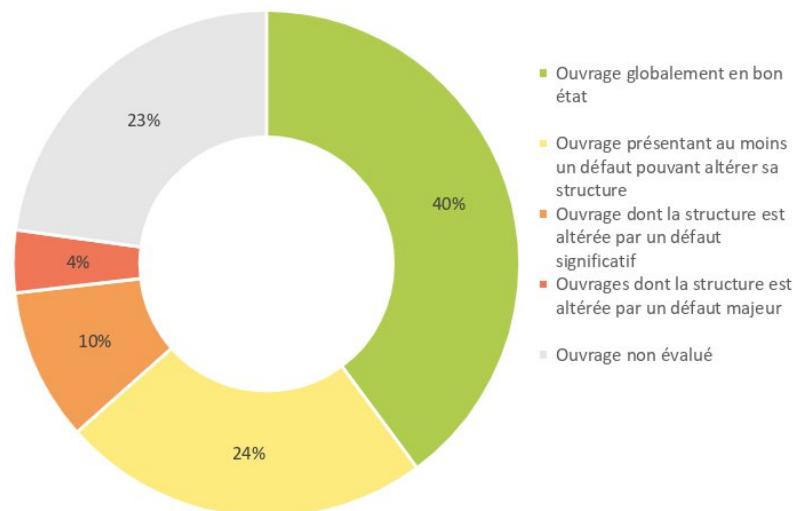


25 %

Des ponts présentent des défauts structurels

Près de 2 000 ouvrages présentaient des problèmes de sécurité immédiates dus à la structure

État des murs



14 %

Des murs présentent des défauts structurels

- Ouvrage globalement en bon état
- Ouvrage présentant au moins un défaut pouvant altérer sa structure
- Ouvrage dont la structure est altérée par un défaut significatif
- Ouvrages dont la structure est altérée par un défaut majeur
- Ouvrage non évalué

BUDGET ESTIMÉ POUR RÉPARER CES OUVRAGES

Les besoins financiers estimés sont les suivants :

- **3.3 milliards d'€** pour réparer les ponts et les murs dégradés
- dont **1.3 milliards d'€** pour les ouvrages les plus dégradés (classés 4) et de ces 1.3 Milliards € 730 M€ serviraient pour les ouvrages classés 4 nécessitant une *intervention à court terme*
- une enveloppe de **40 M€ par an sur 10 ans permettrait de traiter les ouvrages les plus dégradés** nécessitant une intervention à court terme (taux de subventionnement de 60%)



LES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ELUS ET TECHNICIENS DES COMMUNES



LE CARNET DE SANTÉ DE L'OUVRAGE

- ➔ Un outil adapté aux communes pour entretenir et gérer leurs ouvrages d'art
- ➔ produit dans le cadre du PNP et remis aux communes



UN OUVRAGE



UN CARNET DE SANTÉ

Une carte d'identité
et un carnet d'entretien
tout en un

1. Description de l'ouvrage

Elle comprend des données administratives (propriétaire, gestionnaire), des données de localisation, des données d'usage (limitation de tonnage notamment) et les principales caractéristiques techniques (type de structure, géométrie) de l'ouvrage.

3. Traçabilité des actions de surveillance et de maintenance

Les futures actions de surveillance (visite, inspection détaillée), les actions particulières engagées dans le cadre d'un diagnostic, les travaux d'entretien courant et de réparation seront répertoriés (quand ? quoi ? qui ?) et feront l'objet d'un visa.

2. État de référence de l'ouvrage

Il sera établi lors de la visite de reconnaissance réalisée dans le cadre du plan de relance, à partir d'une appréciation d'un niveau de défauts affectant les différentes parties de l'ouvrage visité (tablier, appuis, ...).

4. Préconisations et programmation des actions à engager

Les principales actions préconisées à la suite des visites seront identifiées et planifiées.

LES SOLUTIONS NUMERIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

➔ deux solutions complémentaires



Les **élus** (ou membres du conseil municipal) des **petites communes**, ou les **EPCI**, qui ont une question sur un pont spécifique



Les **partenaires de l'ingénierie locale** (DDT, ATD) qui veulent suivre les questions sur leur territoire



Les **responsables voirie ou ouvrages d'art** en **intercommunalité**, en **conseil départemental** ou en **métropole** qui ont une question générale sur les ponts, et veulent partager entre pairs



Les **partenaires de l'ingénierie locale** qui veulent apprendre ou partager leur expérience



Les **bureaux d'études**

SOS Ponts

Communauté Ponts



SOS PONTS : OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT

Un service numérique gratuit pour guider les petites collectivités dans l'entretien et la rénovation des ponts communaux

OBJECTIFS

? Un formulaire simple et rapide pour poser sa question en ligne

🕒 Une réponse et des ressources ciblées, sans avoir besoin de consulter plusieurs sites.

🛠 Des informations concrètes pour passer à l'action

💬 Un espace personnel pour suivre son dossier

1

La collectivité pose sa question sur [SOS Ponts](#) via un formulaire simple et rapide

2

Le Cerema formule des **recommandations sur les actions à conduire** et les **acteurs** à contacter

3

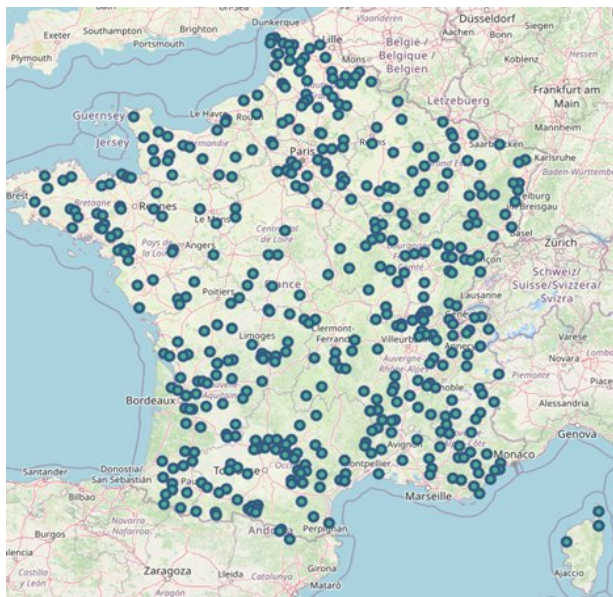
La collectivité consulte les recommandations dans son **espace personnel**

4

La collectivité **partage sur les actions mises en place** et peut poser de nouvelles questions sur la suite de la démarche

Rendez-vous sur sosponts.recoconseil.fr

BILAN SOS PONTS : QUELQUES CHIFFRES APRÈS 18 MOIS DE SERVICE



Un outil **ouvert depuis juin 2023**

après 6 mois d'expérimentation

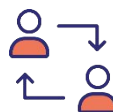


460 communes accompagnées



- 60% de communes ont moins de 1000 habitant-e-s
- 30% de communes ont entre 1000 et 5000 habitant-e-s
- 10% de communes ont plus de 5000 habitant-e-s

QUI CONTRIBUE À SOS PONTS ?

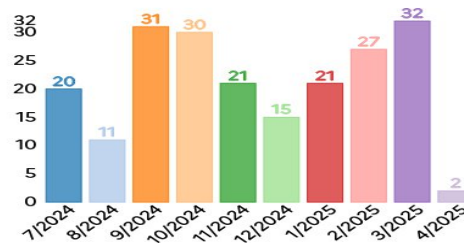


- **8 experts** du Cerema et une dizaine d'observateurs en Directions Territoriales
- **20 partenaires départementaux** suivent les questions sur leur territoire

+ de **489 questions posées** (passage de 10/mois à 25/mois) (*32 en mars*)

+ **1 940 recommandations émises** (60/mois)

Nombre de questions posées par mois



EXPERTISES.TERRITOIRES

Expertises Territoires est une plate-forme numérique et collaborative, proposée par le Cerema



POUR QUOI ?

POUR QUI ?

Agents des collectivités
Agents de l'État
Experts
Entreprises

...



Trouvez rapidement des réponses à vos questions



Mutualisez les apprentissages et les retours d'expérience



Inspirez-vous des bonnes pratiques et formez-vous en continu sur vos domaines



Co-construisez des solutions pour vos territoires

La **Communauté Ponts** est une communauté **métier**, d'**échanges** et d'**entraide** :

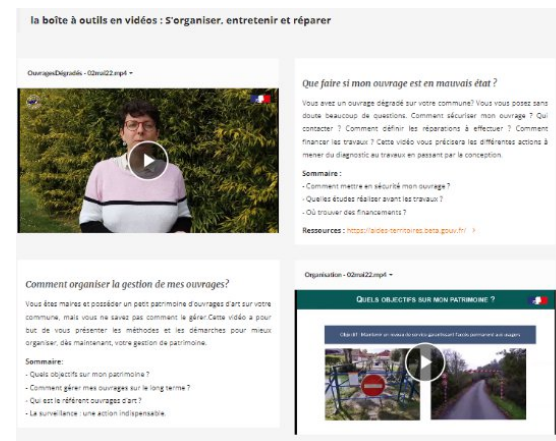
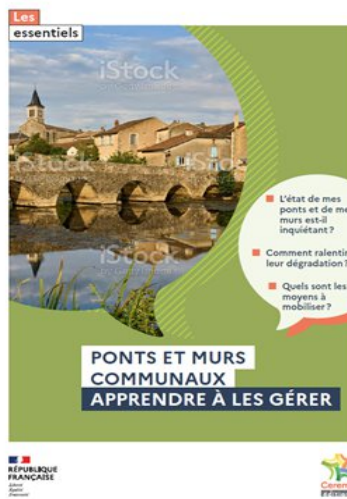
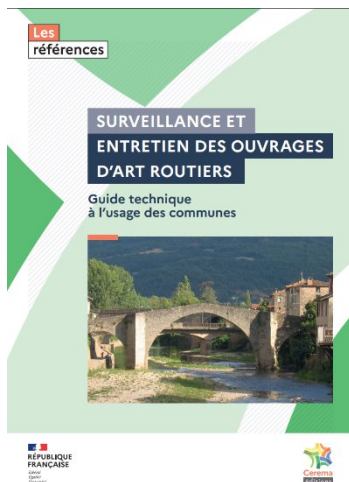
- **partager sur des problématiques**
- **assurer une veille** (*par ex les dernières publications techniques du domaine OA*)
- **communiquer / échanger des informations** (*fil d'actualité, événements...*)
- **élargir son réseau de contacts** (*profils divers, portée nationale*)

D'AUTRES SOLUTIONS ET OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Des guides techniques

Des formations

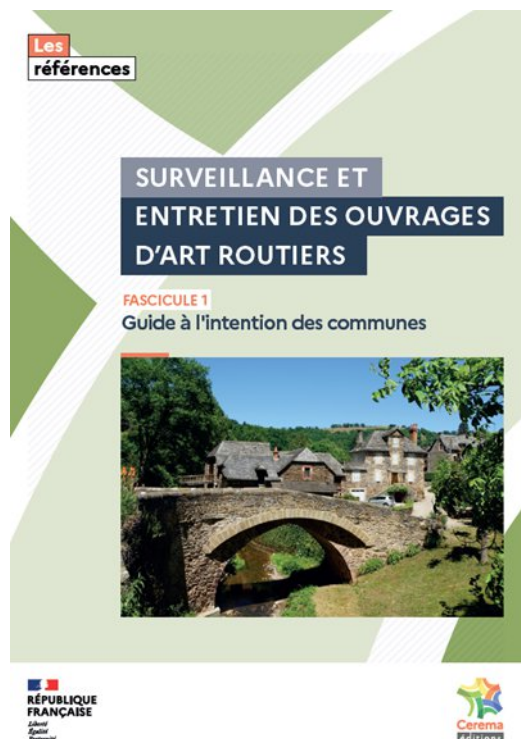
Des missions d'expertise et d'assistance



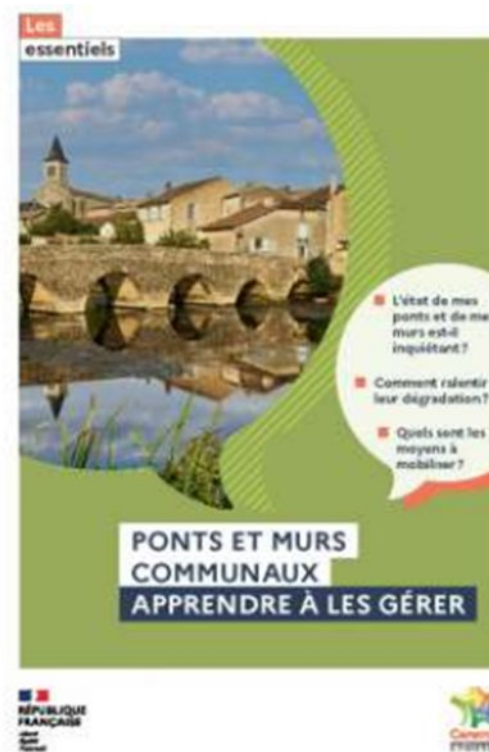
SOLUTIONS & OUTILS : DOCS DE REFERENCE ET DE SYNTHESE

Le guide à l'attention des communes « Surveillance et entretien des ouvrages d'art routiers »

Un document de 12 pages pour savoir
l'essentiel de la gestion des OA



FASCICULE 2 Recueil de fiches pratiques pour l'entretien courant



SOLUTIONS & OUTILS : LA BOITE A OUTILS POUR LA GESTION DES OUVRAGES D'ART COMMUNAUX (1)

Le Cerema met à disposition une Boîte à Outils pour les communes et intercommunalités gestionnaires d'ouvrages d'art.

<https://www.cerema.fr/fr/programmenationalponts/communes/outils>

Vous y trouverez :

- des vidéos sur les notions essentielles de la gestion des OA
- des éléments sur le carnet de santé comme outil de gestion
- des liens vers différents documents d'appui



L'Entretien Courant

L'entretien courant est une action d'entretien préventive essentielle pour les ouvrages d'art. Chaque gestionnaire doit entretenir son patrimoine d'ouvrages d'art afin de le garder en bon état. Cette vidéo précise la définition d'entretien courant et explique son utilité et son importance. Elle donne également des clés pour mettre en place des interventions de dévégétalisation et de nettoyage du système d'évacuation des eaux.

- Qu'est-ce que l'entretien courant ?
- Pourquoi réaliser un entretien courant ?
- Quelles actions puis-je réaliser ?
- Comment enlever la végétation ?
- Comment faciliter l'écoulement des eaux ?

Les autres ressources méthodologiques pour vous accompagner

NOUVEAU - Surveillance et entretien des ouvrages d'art routiers : guide et fich...

LIEN EXTERNE

Ponts et murs communaux, apprendre à les gérer

LIEN INTERNE

SOLUTIONS & OUTILS : LA BOITE A OUTILS POUR LA GESTION DES OUVRAGES D'ART COMMUNAUX (2)

Une autre Boîte à Outils du Cerema pour faire du traitement préventif face aux désordres courants sur les ponts.

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/boite-outils-operationnelle-agir-face-aux-dommages-courants>

Après avoir traité les ouvrages urgents, faire de l'entretien préventif sur ses OA est :

- rentable économiquement (*lissage et minimisation des dépenses*)
- sécurisant pour les élus en termes de responsabilités (*évite de se retrouver face à de nouvelles urgences*)

	Plateforme documentaire Traitement préventif des dégradations mineures des ponts communaux. Présentation générale des fiches	DÉCOUVRIR +
	Plateforme documentaire Corrosion des poutrelles métalliques	DÉCOUVRIR +
	Plateforme documentaire Petite cavité sous l'appui d'un pont en maçonnerie	DÉCOUVRIR +
	Plateforme documentaire Corrosion des armatures du béton armé	DÉCOUVRIR +
	Plateforme documentaire Altération des joints d'un pont en maçonnerie	DÉCOUVRIR +
	Plateforme documentaire Fiche détaillée : Détecter et traiter la corrosion des aciers du béton armé	DÉCOUVRIR +
	Plateforme documentaire Fiche détaillée : Rénover l'étanchéité des ouvrages d'art	DÉCOUVRIR +



LE PROGRAMME NATIONAL PONTS TRAVAUX

AJUSTEMENTS DU RÈGLEMENT



OBJECTIFS DU PNP TRAVAUX

Jusqu'à 60% de subventions à destination des communes pour la réparation de leurs ouvrages communaux

44 M€

Enveloppe disponible de subvention pour les ouvrages d'art communaux

Critères d'éligibilité

- Communes éligibles aux PNP1 et 2 (32 000 communes)
- Ouvrages ayant une ouverture supérieure ou égale à 2 m
- Murs de soutènement aval avec une hauteur visible supérieure ou égale à 2 m
- Ouvrages portant une voirie du domaine public communal
- Ouvrage présentant des défauts structurels majeurs (notés 4 selon le PNP)

1- Dépôt du dossier en ligne sur démarches-simplifiées

2- Instruction et accompagnement de la commune par le Cerema

3- Attribution de la subvention

4- Capitalisation des dossiers (pathologies, coûts de réparation...)

EXEMPLE D'UNE COMMUNE

Processus complet pour la rénovation de son pont



La commune reçoit son carnet de santé (noté 4)



La commune pose une question sur **SOS Ponts**

La commune dépose un dossier de subventions au **PNP Travaux**

Sept 22

Déc 22

Avr 23

Août 23

Sept 23

Fév 24

Le BE recense et évalue les ouvrages de la commune (**PNP**)



Le pont fait l'objet d'une IDP (PNP) et une mise en sécurité (fermeture de l'ouvrage)



La commune suit les recommandations:

- fermeture du pont
- contact d'un maître d'œuvre
- dé-végétalisation du pont

LE CONTENU DU DOSSIER DE SUBVENTION

Sur le plan technique, il est attendu un dossier qualifié de **"mature"**.

- Programme de travaux adapté, justifiant et définissant la solution, réalisé par un bureau d'études spécialisé,
- L'ensemble des études complémentaires nécessaires à la validation technique et financière de l'opération : études environnementales, hydrauliques, géotechniques etc....

Ces études, subventionnables, doivent être menées pour réaliser l'opération dans le respect des lois, réglementations et normes en vigueur et surtout garantir la robustesse de l'ouvrage et sa durée dans le temps.

La maturité des dossiers est essentielle à la sécurisation de l'investissement réalisé par la collectivité et à la sécurité des usagers de l'ouvrage.

Elle garantit, aussi, un montant de subvention adapté.

CONTEXTE DES AJUSTEMENTS DU REGLEMENT

Débuté en septembre 2023, le Programme national Ponts « Travaux » présente à ce jour un bilan positif et a créé une dynamique vertueuse dans l'engagement des acteurs locaux de l'entretien et de la gestion des OA communaux

- 710 dossiers ouverts sur Démarches Simplifiées,
- 506 dossiers déposés (dont 45 dossiers redéposés) > 1 dossier par jour,
- 438 dossiers traités en comité d'attribution (45 dossiers redéposés => 393 ouvrages traités)
- 232 attributions et 161 refus, 26°813°880 € attribués,
- 115 K€ de subvention en moyenne pour un taux de subvention de 56 %,
- 85 communes ont entamé leurs travaux et 41 les ont terminé.

Toutefois, comme tout programme, il était nécessaire de tenir compte des retours d'expériences pour l'améliorer afin de répondre au mieux à son objectif premier : aider concrètement les communes à rénover durablement leur patrimoine d'ouvrages d'art les plus dégradés

SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

1. Traitement des ouvrages de franchissement de moins de 2,00 m d'ouverture

Dans le cadre des enjeux d'adaptation aux évolutions climatiques (notamment sur le régime hydraulique), beaucoup d'ouvrages anciens nécessitent un élargissement, parfois important, de leur ouverture.

Les ouvrages dont l'ouverture est inférieure à 2,00 m avant travaux, mais supérieure à 2,00 m après travaux sont maintenant éligibles.

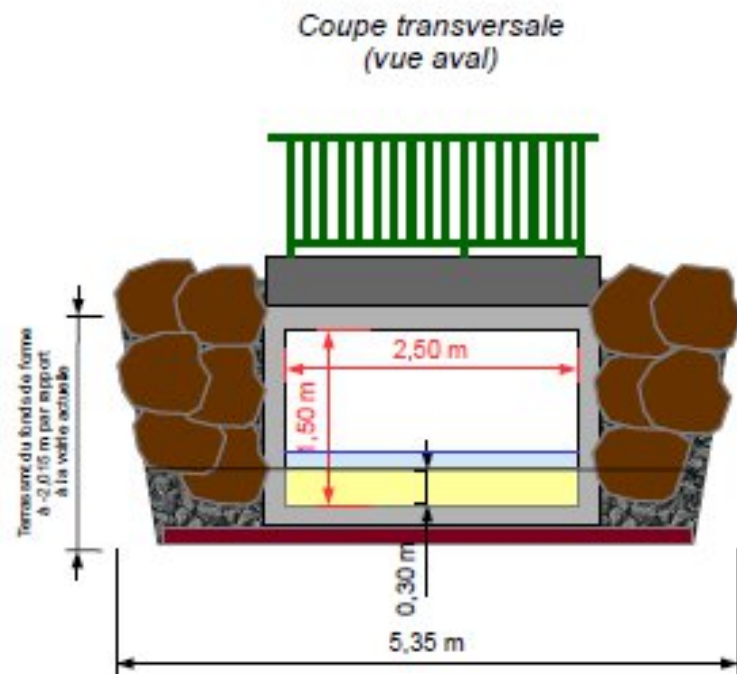
SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

1. Traitement des ouvrages de franchissement de moins de 2,00 m d'ouverture

Exemples :



Avant : 2 buses D 1000



Après : Cadre BA 2,50 x 1,50 ml

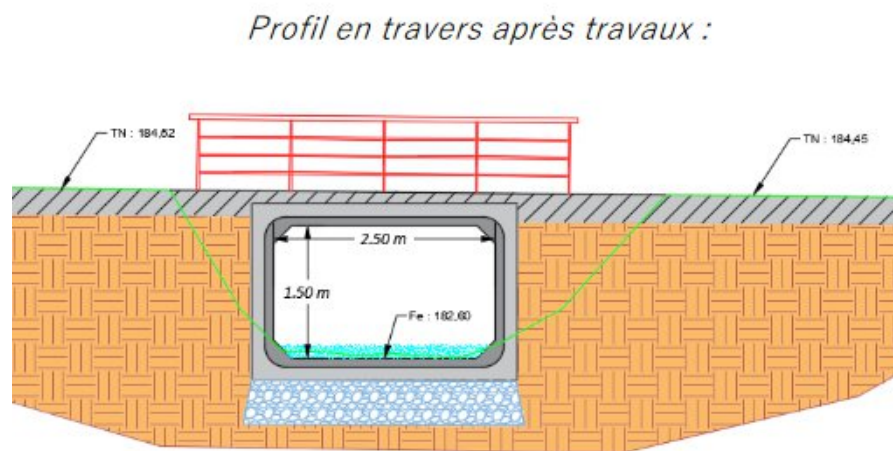
SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

1. Traitement des ouvrages de franchissement de moins de 2,00 m d'ouverture

Exemples :



Avant : 2 cadres 0,80 x 1,50 ml



Vue en plan de l'ouvrage :

Après : Cadre BA 2,50 x 1,50 ml

SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

2. Montant estimé des travaux

Avant la modification du règlement, pour être éligible à l'aide, le montant estimé des travaux (hors autres coûts éligibles) devait **être supérieur ou égal à 40 000 € HT**.

Au vu des différents dossiers reçus, s'il apparaît que ce seuil est cohérent avec la nature des travaux (réparations structurelles) pour les ponts, il est trop important pour le traitement des murs.

Le seuil de 40 000 € est conservé pour les ponts et réduit à 20 000 € pour les murs

SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

2. Montant estimé des travaux

Exemples :

Pont voûte en maçonnerie de 4,00 x 5,00 ml.

Travaux simples de réparation : étanchéité, rejointoiement et traitement des affouillements (pas de tirants ou de traitement des parapets).

Montant des travaux = 50 K€ => 2 500 € / m²



SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

2. Montant estimé des travaux

Exemples :

Pont voûte en maçonnerie de 3,00 x 7,00 ml - voûte = 1,90 ml.
Démoli et remplacé par un cadre BA 2,00 x 1,50 ml (dimensions minimales).

Montant des travaux = 90 K€ => 4 300 € / m²



SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

3. Ouvrages de rétablissement (ouvrages régis par la loi Didier)

Les ouvrages régis par la loi Didier étaient exclus du Programme national Ponts 1 & 2 (recensement et évaluation de l'état des ouvrages), et par continuité ont été exclus du Programme d'aide.

Il est acté que les ouvrages relevant de la loi Didier, nécessitant des travaux structurels de remise en état et appartenant à une commune éligible, pourront bénéficier du dispositif d'aide pour les travaux, parfaitement identifiés par une convention en vigueur, comme étant à leur charge.

SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

4. Prise en compte des travaux d'urgence

Dans certains cas, la mise en sécurité immédiate nécessite des travaux d'urgence de mise en sécurité, mais qui ne permettent pas de régler les défauts structurels de l'ouvrage.

Dans le cadre du nouveau règlement, comme les études, les travaux d'urgence de mise en sécurité ne constituent pas un début d'exécution et peuvent être intégrés dans l'assiette subventionnable des travaux définitifs.

SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

5. Montant maximum et amélioration de la trésorerie

- Le montant maximum de subvention est porté de 500 K€ à **1 000 K€**.
- La collectivité peut demander **une avance de 30 % dès l'attribution**.
- La collectivité peut demander **un acompte de 50 %**.

SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

6. Autres points

- La date de fin de l'aide est décalée au **30 juin 2026**
- Le montant de l'aide est réévalué à **44 M€** au lieu de 35 M€ initialement
- Divers **points de détails** sont modifiés pour améliorer la lecture du règlement, dont des précisions sur la maturité du dossier

SYNTHESE DES AJUSTEMENTS

7. Maturité des dossiers

- Objectif : attribuer la subvention adaptée à des travaux robustes et résilients.
- 15 % des dossiers sont non matures.
- 45 dossiers refusés ont été redéposés, **30 ont été instruits et 29 ont donné lieu à une attribution.**
- **Le montant attribué est en moyenne 20 % supérieur à la première demande**

QUELQUES CHANTIERS

Commune de Clermont-Savès (Gers).

Pont du magnas (pont dalle BA de 4,00 (l) x 5,00 (L), remplacé par un pont cadre BA.

Coût des travaux = 89 000 € HT.



QUELQUES CHANTIERS

Commune de Cassen (Landes) - dossier porté par la CC Terres de Chalosse.

Pont du Bucuron (pont dalle BA de 20,00 (l) x 4,00 (L), remplacé par un PRAD.

Coût des travaux = 350 000 € HT.



QUELQUES CHANTIERS

